

Compte-rendu Conseil d'administration FCS/ComUE

20 décembre 2018

15h – 60 rue Mazarine, 75006 Paris

Membres avec voix délibérative :

- *Président de PSL (FCS et ComUE) : Alain FUCHS*

Chefs d'établissements membres (ou leurs représentants) :

- **Chimie ParisTech** : Christian LERMINIAUX, *Directeur*
- **Collège de France (FCS)** : Alain PROCHIANTZ, *Administrateur (excusé, représenté par Marylène MESTON DE REN)*
- **ENS** : Marc MEZARD, *Directeur*
- **ESPCI Paris** : Jean-François JOANNY, *Directeur*
- **Institut Curie** : Thierry PHILIP, *Président (représenté par Dominique DEVILLE DE PERIERE)*
- **MINES Paris Tech** : Vincent LAFLECHE, *Directeur (excusé, procuration à Camille Chaudonneret)*
- **Observatoire de Paris** : Claude CATALA, *Président*
- **Université Paris-Dauphine** : Isabelle HUAULT, *Présidente*

- **CNRS** : Antoine PETIT, *directeur (représenté par Véronique DEBISSCHOP)*
- **INSERM** : représenté par Camille CHAUDONNERET
- **INRIA (ComUE)** : Eric FLEURY, *Directeur du centre de recherche INRIA de Paris*

Personnalités qualifiées FCS :

- Jean-François BENSACHEL, *Président de DSP Interactive (excusé) ;*
- Philippe CAMUS, *Directeur général de Keynolt Inc (excusé, procuration à Pierre PRINGUET) ;*
- Detlev GANTEN, *Président du Campus Charité Mitte (excusé, procuration à Alain FUCHS) ;*
- Anne LAUVERGEON, *Présidente d'ALP (excusée, procuration à Dominique DEVILLE DE PERIERE) ;*
- André LEVY-LANG, *Président de l'Institut Louis Bachelier (excusé, procuration à Isabelle HUAULT) ;*
- Serge LASVIGNES, *Président du Centre Georges Pompidou (excusé, procuration à Marc MEZARD) ;*
- Mostapha BOUSMINA, *Président, Université Euro-Méditerranée de Fez, Maroc (excusé) ;*
- Dominique PERRAULT, *architecte (excusé, procuration à Claude CATALA) ;*
- Pierre PRINGUET, *Vice-Président de Pernod Ricard ;*
- Geert BOUCKAERT, *Professeur à l'Université de Louvain, Président de l'International Institute of Administrative Sciences (excusé, procuration à Véronique DEBISSCHOP) ;*
- Éric CAREEL, *Président de Sculptéo (excusé, procuration à Marylène MESTON DE REN) .*

Personnalités qualifiées ComUE :

- ORLAN (excusée, procuration à Dominique BLANCHECOTTE) ;
- Alain PROCHIANTZ, *Administrateur du Collège de France (excusé, représenté par Marylène MESTON DE REN) ;*
- Patrice CORRE, *Président de la Fondation Lycée Henri IV.*

Représentants des collectivités territoriales (FCS et ComUE) :

- Marie-Christine LEMARDELEY, *Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'Enseignement supérieur, de la Vie étudiante et de la Recherche (excusée, procuration à Jean-François JOANNY) ;*
- Faten HIDRI, *Vice-Présidente chargée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Conseil régional d'Ile-de-France (excusée, procuration à Christian LERMINIAUX) .*

Représentants des entreprises et des associations (ComUE):

- François DARCHIS, Vice-Président Air Liquide (excusé, procuration à Alain FUCHS) ;
- Dominique BLANCHECOTTE, *Présidente PSL Alumni*.

Représentants élus FCS des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs et « autres personnels » :

- Yacine OUSSAR, *Maître de Conférences, ESPCI Paris (excusé, procuration à Bruno MABBOUX)*;
- Bruno MABBOUX, *responsable réseaux, Université Paris-Dauphine*.

Représentants élus ComUE Enseignants-Enseignants Chercheurs – Chercheurs des autres personnels et des étudiants :

- Dominique MEDA, *Chercheuse à l'Université Paris-Dauphine* ;
- Patrick BERNARD, *Chercheur à l'ENS*;
- Sophie BERNARD, *Université Paris-Dauphine (excusée)* ;
- David SCHREIBER, *ENS (excusé, procuration à Dominique MEDA)* ;
- Baptiste CECCONI, *Observatoire de Paris (excusé)* ;
- Lorena KLEIN, *Chimie ParisTech (excusée procuration à Constantina BACALEXI)* ;
- Frédéric BOLLER, *ENS (excusé, procuration à Constantina BACALEXI)* ;
- Constantina BACALEXI, *ENS CNRS* ;
- Maëlle DESCAMPS, *étudiante Paris-Dauphine (excusée, procuration à Louis DAUZOU)* ;
- Louis DAUZOU, *étudiant Paris- Dauphine*.

Membres avec voix consultative :

- Jean-Michel BEACCO, *Directeur général, Institut Louis Bachelier*
- Jean de LOISY, *Directeur, ENSBA (excusé)*
- Michelle BUBENICEK, *Directrice, ENC (excusée)*
- Claire LASNE-DARCUEIL, *Directrice, CNSAD (excusée)*
- Nathalie COSTE-CERDAN, *Directrice, La Fémis*
- Emmanuel TIBLOUX, *Directeur, ENSAD*
- Jean-Pierre HENRY, *IBPC-Fondation Edmond de Rothschild (excusé)*
- Christophe PROCHASSON, *Président, EHESS*
- Jean-Michel VERDIER, *Président, EPHE*
- Christophe MARQUET, *Directeur, EFEO (excusé)*
- Bruno MANTOVANI, *Directeur, CNSMDP (excusé)*

Commissaire du gouvernement :

- Alexandre BOSCH, *Secrétaire adjoint, Commissaire du Gouvernement – Rectorat de Paris (représenté par Hoa N'GUYEN)*

Autres membres :

- Martine BREYTON, *Proviseure du Lycée Henri-IV* ;
- Hubert BOST, *vice-Président Recherche et Formation Graduée, PSL* ;
- Isabelle CATTO, *vice-Présidente licences et affaires académiques, PSL* ;
- Anne DUVULDER, *vice-Présidente vie étudiante, responsabilités sociale et environnementale, PSL* ;
- Cédric DENIS-REMIS, *vice-Président Développement, PSL* ;
- Cédric PRUNIER, *Directeur général des services, PSL* ;
- Jean-Brice ROLLAND, *Directeur de Cabinet, PSL*.

Secrétariat de séance :

Chloé GUILLEVIC, *Chargée de mission auprès du président*.



En préambule, le Président informe les administrateurs que Jean-François JOANNY, qui arrive à la fin de son mandat de directeur général de l'ESPCI, assiste aujourd'hui à son dernier Conseil d'administration de PSL. Il rejoint le Collège de France pour y occuper la chaire « Matière molle et biophysique ». Alain Fuchs lui adresse un message de profonde reconnaissance et de sincère amitié pour avoir participé à la construction de l'université PSL.

Le Président laisse la parole Jean François JOANNY, qui le remercie. Ce dernier déclare être convaincu par l'université PSL, qui constitue selon lui un enjeu majeur pour l'enseignement supérieur.

Le Président profite de la présente pour saluer la présence de son successeur, Vincent CROQUETTE qui prendra ses fonctions au début du mois de janvier et lui passe la parole. Vincent CROQUETTE exprime sa satisfaction de rejoindre l'université PSL.

Alain FUCHS tient aussi à saluer l'arrivée à ce conseil d'administration du nouveau président de l'EPHE, Jean-Michel VERDIER, qui a pris la suite d'Hubert BOST.

Le Président laisse la parole à J-M. VERDIER qui indique être ravi de la place de l'EPHE au sein de l'Université PSL.

RETRAIT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Alain FUCHS informe le Conseil d'administration du retrait de deux points à l'ordre du jour :

Un point de gouvernance :

- A.5 relatif aux frais de gestion en cas de mise à disposition du personnel de la FCS ;

Un point Ressources humaines

- B.5 relatif à la convention de recrutement du poste conjoint au sein de L'IPGG CNRS-PSL-CHIMIE-ENS-ESPCI-CURIE.

MODIFICATION DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Le Président précise également que, sur les documents transmis en amont de la séance, les points suivants ont subi quelques modifications :

- Le point G.1 est désormais relatif aux tarifs du certificat intelligence artificielle de la plateforme PSL EEE ;
- Le point A.4 relatif aux quatre SMS vie étudiante et au transfert de la CVEC ;
- Le point C.7 sur le transfert de l'Equipex IPGG.

AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Alain FUCHS informe le Conseil d'administration de l'ajout de deux points gouvernance à l'ordre du jour :

- Le point A.7 relatif la convention de mise à disposition du bâtiment Jourdan ;
- Le point A.8 relatif à la convention Orchestre et Chœur.

Ces deux conventions sont présentées sur table.

Cédric PRUNIER, directeur général des services, indique une erreur dans la convention de mise à disposition du bâtiment Jourdan à l'article 9. Doit être considérée la phrase « L'ENS

s'engage dans cette hypothèse à fournir des locaux de remplacement correspondant aux surfaces qui ne pourront pas être utilisées par PSL». La phrase surlignée en jaune « En cas de travaux nécessitant une inoccupation des lieux, l'ENS s'engage à fournir en priorité à PSL des locaux dont elle dispose sous réserve de disponibilité » doit être supprimée.

Le conseil d'administration approuve l'ajout de ces deux points.

I. COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 OCTOBRE 2018

- COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 OCTOBRE 2018 (FCS / ComUE).

Alain FUCHS commence par l'approbation du compte-rendu du CA de la FCS et de la ComUE du 11 octobre 2018 qui a été communiqué dans les documents de ce conseil d'administration.

Le Président soumet au Conseil d'administration de la FCS l'approbation du compte-rendu du 11 octobre 2018.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Puis, il soumet au Conseil d'administration de la ComUE l'approbation du compte-rendu du 11 octobre 2018.

Une représentante élue de la ComUE souhaite ajouter au compte-rendu que le Président s'engage, avant leur attribution, à indiquer la clef de répartition des programmes gradués.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. POINTS DELIBERATIFS

APPROBATION DES POINTS SOUMIS A DEBAT

Alain FUCHS passe aux points délibératifs soumis à débat et commence par la gouvernance.

A. GOUVERNANCE

Le Président propose d'intervertir les points A.1 sur les stratégies PSL et A.2 sur les budgets 2019 et de la ComUE, ce dernier étant le sujet central du présent conseil d'administration.

A.2 BUDGETS INITIAUX 2019 : COMUE ET FCS (COMUE/FCS)

Le 3 mai 2018, le Conseil d'administration a débattu des orientations budgétaires 2019 et a approuvé la lettre d'orientation budgétaire qui lui était soumise.

Le 11 octobre 2018, il s'est prononcé sur le cadrage budgétaire pour l'année 2019, sur la répartition des enveloppes entre l'ensemble des directions dont la formation, la recherche ainsi que l'innovation et l'entrepreneuriat, ressources et savoirs, les relations internationales et enfin sur les crédits gérés par les services dédiés à la masse salariale et au fonctionnement.

Il est à présent demandé au Conseil d'administration de se prononcer sur le budget initial 2019 de la ComUE.

Le Président passe la parole à Cédric PRUNIER pour une présentation synthétique du budget.

Les objectifs du budget initial restent identiques : soutenir la construction d'une grande université internationale, respecter les équilibres financiers et assurer la soutenabilité des projets pluriannuels.

Le budget 2019 traduit la poursuite de l'effort de rigueur de gestion budgétaire : en matière de masse salariale, de dépense de fonctionnement et surtout par l'absence d'inscription de recettes incertaines. Par exemple, la construction du budget initial 2019 PSL s'est effectuée sans notification de la subvention pour charge de service public (SCSP) relative au CPES qui n'a donc pas été prise en compte.

Par ailleurs, quelques ajustements ont été effectués entre le cadrage présenté lors du Conseil d'administration du 11 octobre 2018 et le budget initial.

En effet, 10 contrats doctoraux supplémentaires seront finalement financés à la rentrée 2019 par rapport à 2018 (62 au total) dont 7 non fléchés.

Le fléchage des levées de fonds inscrites dans le cadrage est modifié. Si le montant global reste inchangé, certains fléchages de fonds ont été opérés tels que ceux de la chaire L'Oréal et des bourses Biogen.

Les budgets du FEDER, CFEE, Q-Life, SUSES ont été revus selon le niveau de réalisation prévisionnel fin 2018. S'agissant de Q-Life, l'accord de consortium n'ayant pas été signé, la totalité des crédits 2018 a été reportée sur 2019 (les informations détaillées sont développées dans le document).

Cédric PRUNIER indique au conseil d'administration que le budget initial comprend l'inscription de nouvelles enveloppes non mentionnées dans le cadrage budgétaire.

D'une part, une allocation de crédits de 399 500 euros a été accordée dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion annuel (DSGA). Le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a décidé de soutenir :

- l'extension du dispositif des professeurs attachés déjà mis en œuvre entre le CNRS et l'École Normale Supérieure (277K€) ;
- le choix d'un outil de gestion des salles commun aux établissements de PSL permettant la rationalisation de l'occupation des espaces (90k€) ;
- une étude relative à la convergence vers un SI finance et comptable commun. L'objectif est de permettre la convergence logicielle, l'harmonisation des états de restitution et des méthodes comptables facilitant le contrôle, la consolidation et le pilotage par des tableaux de bord adéquats (32,5K€).

D'autre part, le budget initial a prévu et anticipé les recettes et les dépenses liées au futur projet de licence PSL impact positif qui bénéficiera pour 5 ans du soutien financier de BNP Paribas.

Les engagements (conventions de versement) pris durant les années antérieures ayant des impacts budgétaires et financiers au cours de 2019 concernent très principalement la FCS-PSL. Un montant de 12M€ euros est inscrit. Ces engagements, financés sur des moyens

parvenus l'année durant laquelle ils ont été pris, participent à la dégradation du solde budgétaire (réalisation par des crédits de paiement).

Au budget initial soumis au vote des Administrateurs, les enveloppes non inscrites sont celles correspondant à la TVA et à la dotation soclée pour le CPES, les éléments n'étant pas parvenus suffisamment en amont.

S'agissant de la TVA, le budget initial 2018 prévoyait 1,150 K€ de remboursement de trop versé de TVA. Le cadrage avait été l'occasion d'indiquer qu'en l'absence de rescrit fiscal les prévisions étaient abaissées à 500 K€ et qu'aucun effet n'avait été anticipé pour le budget initial 2019.

PSL a finalement obtenu 1,750 K€ rattachés en 2018 et bénéficiera d'un effet TVA sur tous les secteurs (une baisse équivalente au montant de la TVA pourra être effectuée sans impact sur le niveau de dépense) en 2019.

Concernant la dotation du CPES, le MESRI s'était engagé à le financer en 2019 en indiquant que ce soutien n'entraîne pas dans le cadre du DSGA, mais qu'il se matérialiserait par une dotation récurrente. L'information est parvenue très tardivement, PSL va obtenir une SCSP de 1,6M€ par an. Cette somme sera rattachée au budget lors du budget rectificatif.

Questions :

Une administratrice élue de la ComUE remercie Cédric PRUNIER pour la présentation du budget. Elle se réjouit de l'ajout des 10 contrats doctoraux et de la dotation de l'Etat pour le CPES.

Elle demande en premier lieu à quoi correspondent les fonds dédiés. Lui est répondu que ces fonds correspondent à des crédits fléchés.

En second lieu, elle souhaite savoir si le budget initial 2019 comprend le financement des programmes gradués (PG). Cédric Prunier indique que non, même si les programmes gradués pourront commencer à être soutenus à travers le soutien à l'offre de formation master, qui est une des étapes de la structuration des PG. Ils le seront complètement, à travers une enveloppe dédiée, après la soumission des projets à l'appel à projet EUR 2 fin 2019. Il est, à cet égard, rappelé que PSL ne dispose pas des dotations socles pour la formation puisqu'il s'agit principalement du rôle des établissements : le rôle de PSL est donc celui d'un amorçage, du co-financement d'actions non récurrentes. Pour 2019, le soutien central à l'offre de formation (400 000 €) est dédié à des postes administratifs et non pas à l'enseignement.

Pour finir, la même élue fait part du mécontentement des communautés PSL face à l'opération de formation « impact positif » financée sur des fonds BNP Paribas. Elle s'interroge non pas sur le bienfondé de cette formation, mais sur le fait que son unique financeur soit une banque qui, comme le rappelle un article du *Monde*, investit massivement dans le secteur des énergies fossiles. Elle s'interroge, avec une autre élue de la ComUE, sur le préjudice porté à l'image et au crédit de cette formation et plus généralement de PSL. Toutes deux appellent de leurs vœux un partenariat avec un autre acteur.

Un administrateur élu de la FCS, pour sa part, n'émet pas d'objection à ce que le projet soit financé par BNP Paribas, mais s'interroge sur la faisabilité du projet dans le calendrier imparti.

Le président rappelle qu'il ne s'agit pas d'une opération BNP Paribas, mais d'un projet PSL, lequel s'inscrit dans le cadre plus général des orientations de l'université en faveur des objectifs du développement durable, ce dont témoigne son engagement dans le SDSN.

Cette licence PSL impact positif correspond en tout point à ce que PSL sait faire : il s'agit d'une formation scientifique d'excellence pluridisciplinaire, fondée sur un principe de spécialisation progressive et qui vise à diversifier l'offre en premier cycle, secteur dans lequel la demande est très forte. Son modèle s'inspire directement de la réussite du CPES. S'agissant d'une opération de mécénat, la conduite de la licence et l'élaboration de la maquette pédagogique sont entièrement dans les mains de PSL.

La démarche de mécénat entreprise par PSL s'inscrit dans le cadre du dialogue stratégique voulu par l'Etat, lequel a invité les universités à mettre en avant les projets qu'ils souhaitent voir financés par lui, tout en trouvant d'autres sources de financement complémentaires, notamment privées. En l'espèce, PSL a notamment souhaité mettre en avant le développement de son offre de premier cycle. BNP Paribas est un partenaire de longue date de l'Université PSL et d'au moins deux de ses membres (Paris-Dauphine et l'école des Mines de Paris) et d'un associé (Institut Louis Bachelier). Cette banque finance aussi bien des chaires qu'elle participe au « PSL Innovation fund ». S'agissant du projet de licence, il s'agit d'une opération de mécénat sans contrepartie. Cédric DENIS-REMIS ajoute que ce financement permet de réduire les droits de scolarité des étudiants.

Un chef d'établissement s'étonne de l'article du *Monde*, BNP Paribas étant considérée comme une banque plutôt exemplaire en termes de RSE : elle est l'une des rares entreprises du CAC 40 à être alignée sur l'objectif +2 degrés de l'accord de Paris, qui a pour objectif la mise en place de scénarios complexes afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Un chef d'établissement précise que les chefs d'établissement ont largement débattu de ces questions de modèle de la licence, de financement et de droits d'inscription. PSL peut trouver des partenaires supplémentaires et la convention avec BNP Paribas pourra le prévoir. Un chef d'établissement suggère la constitution d'une commission déontologique. Le président estime qu'il s'agit d'une piste intéressante.

Pour conclure, le président rappelle que les administrateurs seront amenés à se prononcer sur la convention avec BNP Paribas lors de la prochaine séance.

En marge de la discussion, un chef d'établissement souhaite des précisions sur la dotation de l'Etat pour le CPES. PSL n'a reçu, pour l'instant, qu'une simple notification : le prochain COPIL du CPES pourra apporter des précisions.

Un élu de la FCS demande des précisions sur les évolutions des emplois FCS en cas d'évolution statutaire et soulève la question du plafond d'emploi de la ComUE. Cédric PRUNIER lui répond que la FCS est susceptible de devenir un établissement composante de l'établissement expérimental et que cela permettrait de ne pas opérer de transfert de personnel. Le cas échéant, si la FCS ne peut être un établissement composante, il faudra effectivement voter un nouveau plafond d'emploi de la ComUE pour 2020.

Durant la discussion, plusieurs questions reviennent sur le choix de présenter un solde déficitaire important pour la FCS au lieu de reprendre, comme les années précédentes, sur les fonds dédiés. Plusieurs personnes s'interrogent sur la santé financière de PSL. Cédric Prunier indique que le choix effectué est lié à des interrogations sur la méthodologie de calcul des fonds dédiés qui doit être discutées avec les commissaires aux comptes. Les documents budgétaires transmis présentent les deux méthodologies (avec ou sans reprise des fonds dédiés).

Globalement, la situation financière de PSL s'améliore. Il avait été anticipé dès 2016, lors de la définition de la trajectoire budgétaire 2017-2020, que la trésorerie constituerait un problème à partir de 2019 du fait des retards de paiement de l'ANR. Néanmoins, les établissements disposant d'une trésorerie importante ayant accepté un paiement différé, PSL pourra gérer cette situation.

Le « crash test », simulation d'un arrêt d'activité au 31 décembre 2018, fait apparaître un solde très légèrement positif, alors que jusqu'à présent cette simulation faisait ressortir un déficit très important. PSL serait à présent en capacité de faire face à ses engagements.

Mais Cédric Prunier insiste sur deux points :

- La nécessité de faire preuve de rigueur dans l'exécution : même si PSL serait désormais en capacité d'équilibrer annuellement son budget, l'exécution est encore trop éloignée des prévisions ;
- La différence avec la situation en comptabilité patrimoniale, qui est plus contrastée.

Pour conclure, il indique que l'amélioration est réelle, mais que le modèle économique de PSL est encore fragile et les outils pas au niveau attendu : la convergence des établissements doit permettre de les renforcer.

Le Président propose d'approuver pour la ComUE les autorisations budgétaires suivantes :

- 88 ETPT sous plafond et 248 ETPT hors plafond maximum ;
- 15 091 637 € d'autorisations d'engagement maximum dont 10 400 117 € de personnel, 4 668 270 € de fonctionnement et 23 250 € d'investissement ;
- 14 783 089 € de crédits de paiement maximum dont 10 400 117 € de personnel, 4 359 722 € de fonctionnement et 23 250 € d'investissement ;
- 15 755 905 € de prévisions de recettes évaluatives ;
- 972 816 € de solde budgétaire évaluatif (excédentaire).

Ainsi que les agrégats financiers et comptables évaluatifs suivants :

- 972 816 € de variation de trésorerie ;
- 563 € de résultat patrimonial ;
- 12 063 € de capacité d'autofinancement ;
- 11 187 € de prélèvement de fonds de roulement.

Le budget 2019 de la ComUE est adopté à l'unanimité (trois abstentions).

Le budget 2019 de la FCS est adopté à l'unanimité.

A.1 STRATEGIES DE PSL : PRESENTATION ET VOTE DE SIX STRATEGIES SECTORIELLES (COMUE/FCS)

Le Président passe aux stratégies de PSL. Celles-ci ayant été envoyées en amont de la séance, il propose au Conseil d'administration de passer directement aux questions.

Pour la stratégie Recherche et formation graduée, une élue de la ComUE demande des précisions sur l'évaluation des PG. Hubert BOST rappelle que les 19 projets de programmes gradués (PG) ont fait l'objet d'auditions du 11 au 14 décembre 2018 par le comité formation recherche dont on rappelle qu'il est composé des vice-présidents recherche et formation de l'ensemble des établissements membres. Ces auditions n'étaient pas des évaluations couperets. Elles avaient pour objet d'une part de fournir aux porteurs des remarques et des

recommandations sur la valeur intrinsèque de leur projet, d'autre part d'identifier et signaler les interactions entre les différents PG. Après retours sur ces auditions, une deuxième étape s'ouvrira visant à finaliser l'offre. A cet effet, une deuxième vague d'auditions internes est prévue, complétée par une évaluation externe. Au terme de ce processus, l'offre sera soumise à l'appel à projet EUR 2.

Un élu de la FCS regrette que le volet formation continue se retrouve dans la stratégie développement et non dans la stratégie recherche et formations graduée. Cédric DENIS-REMIS rétorque que la formation continue ne fait pas partie du processus LMD.

La stratégie recherche et formation graduée est adoptée à l'unanimité.

La stratégie licence et affaires académique est adoptée à la majorité (sept votes « contre » côté ComUE et deux votes « contre » côté FCS).

La stratégie développement est adoptée à la majorité (deux votes « contre » pour la FCS).

La stratégie ressources humaines est adoptée à l'unanimité.

La stratégie relations internationales est adoptée à l'unanimité.

La stratégie vie étudiante et responsabilités sociales et environnementales est adoptée à l'unanimité.

A.4 APPROBATION DE LA CREATION DE QUATRE SMS DEDIES A LA VIE ETUDIANTE : SANTE, ACCUEIL, SPORT, LOGEMENT ET DU TRANSFERT DE LA CVEC (COMUE)

- **Répartition de la CVEC et transfert de PSL**

Le gouvernement a créé une contribution obligatoire dédiée à la vie étudiante et de campus, la CVEC, perçue par le CNOUS et qui se substitue à la cotisation de sécurité sociale, au FSDIE (quand il existe) et à la cotisation santé sportive (SIUMPPS).

Elle est payée par l'ensemble des étudiants en formation initiale, afin de favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et de conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention.

Les EPCSCP relevant du MESRI recevraient 41 euros par étudiant inscrit (yc les étudiants dispensés) et les autres établissements 20 € : 25% de la somme collectée deux mois après la rentrée universitaire de la part des CROUS et le solde à la fin du premier trimestre de l'année civile. Ces sommes seront fléchées directement sur la vie étudiante à travers 4 grands axes : le sport, la culture, la santé et la prévention. La contribution pourra rémunérer de la masse salariale à condition qu'elle soit dédiée à la vie étudiante.

Les établissements qui adhèrent aux SMS transfèrent à PSL le montant reversé par le CROUS auquel sont retirés le montant du FSDIE (si l'établissement en était doté l'année n-1) ainsi que l'éventuelle cotisation SIUMPPS.

Les montants transférés seront intégralement utilisés (pas de frais de gestion perçus) pour financer la création ou le développement de 4 services mutualisés support : Accueil des étudiants internationaux, Médecine préventive, Sport, Logement.

Le Président informe qu'une mention a été ajoutée à la délibération afin d'introduire une réserve liée au futur décret d'application :

Le fléchage des sommes transférées, envisagées dans les tableaux transmis aux administrateurs, sera effectué sous réserve de dispositions contraires prévues par le décret d'application relatif à l'utilisation de la CVEC, qui n'a pas encore été prise par le gouvernement.

Questions

Une cheffe d'établissement se réjouit de cette modification.

Un élu FCS regrette que la masse salariale soit mentionnée dans le document présenté dans la mesure où la ressource est potentiellement variable et souhaite que PSL trouve des moyens de financement autres que celui de la CVEC.

Cédric Prunier comprend la réserve : il préférerait, comme l'élu de la FCS, un développement des ressources provenant de l'Etat avec un mécanisme moins complexe. Il relève néanmoins que les services fournis aux étudiants ont un coût et qu'ils reposent principalement sur de la masse salariale. Il souligne, par ailleurs, l'exemplarité de la réponse de PSL dont les membres, rejoints par des associés, ont choisi unanimement de contribuer à la création de ces quatre services.

La création des 4 SMS et le transfert de la CVEC sont adoptés à l'unanimité.

A.7 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX PSL-ENS DU BATIMENT A, 48 BD JOURDAN 75014 PARIS (ComUE).

Cédric Prunier rappelle que le Conseil d'administration s'est déjà prononcé sur la mise à disposition du plateau du bâtiment E du site de Jourdan de l'ENS. Il lui est maintenant demandé de se prononcer sur la mise à disposition du bâtiment A du même site. Cette convention, d'une durée de 10 ans, peut être prolongée. A l'article 9 de la convention, le troisième paragraphe remplace le second.

Le Directeur général des services informe les administrateurs qu'en raison de la non-conformité de l'escalier, PSL ne peut actuellement occuper que le premier étage du bâtiment et par conséquent ne peut accueillir que 100 personnes au lieu de 200. Alain Fuchs rappelle les difficultés liées au chantier et tient à saluer le difficile travail accompli par les services de l'ENS.

En réponse à la question d'un élu de la ComUE, il est rappelé que le bâtiment de Jourdan n'a pas vocation à accueillir l'ensemble des promotions du CPES. Les premières années sont hébergées par le lycée Henri IV. S'agissant des autres années, les cours se répartissent dans différents établissements : Chimie ParisTech, Paris-Dauphine, ENS, Ecole des Mines, etc.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

A.8 CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'ORCHESTRE ET CHŒUR

Anne DEVULDER, Vice-Présidente vie étudiante, responsabilités sociale et environnementale, précise qu'il s'agit d'une simple mise à jour de la convention 2016, aucune modification majeure n'ayant été réalisée.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

B. RESSOURCES HUMAINES

B.1 BILAN SOCIAL 2017 (COMUE/FCS)

Le Président cède la parole à Cédric PRUNIER afin d'exposer brièvement le Bilan social 2017 de l'université PSL.

En premier lieu, Cédric PRUNIER indique une augmentation de 27% des effectifs entre 2016 et 2017, en particulier des contrats doctoraux. En moyenne, sur la FCS, PSL compte en 2017 64 postes équivalent temps plein (ETP) contre 59 en 2016. Pour la ComUE, le nombre d'ETP moyen en 2017 hors contrat doctoraux était de 26 contre 24 en 2016. L'évolution est donc très faible.

Dans l'ensemble, PSL a un très grand nombre de contrats à durée déterminée. Sur la ComUE et la FCS, la masse salariale a augmenté de 21% entre 2016-2017.

En 2017, hors congés maternité, PSL est passée de 4,4 à 4,6 jours d'arrêt maladie sur la FCS. Le nombre de jour d'arrêt maladie pour la ComUE est quant à lui passé de 27 à 17 jours. Comparés à la moyenne française, ces résultats sont satisfaisants et témoignent de la qualité d'engagement de la part du personnel PSL.

Il est demandé si la simulation « crash test » comprend le départ des personnels PSL. Le règlement ANR prévoit, en cas d'interruption de la dotation index, la prise en charge de l'ensemble des contrats doctoraux ou post doctoraux jusqu'à leur terme. S'agissant des personnels de la fondation, une période de six mois de maintien du financement est prévue et une négociation a permis aux IDEX recalées de « lisser » les conditions de fin d'activité.

Le Conseil d'administration de la FCS approuve le Bilan social 2017 à l'unanimité.

B.2 APPROBATION DE LA PROCEDURE DE TENURE TRACK PSL (COMUE)

PSL vise à attirer d'excellents jeunes chercheurs, alors que l'intensification de la concurrence au niveau international rend parfois difficile le recrutement des très hauts potentiels. L'objet de cette note est de créer un nouveau dispositif complétant les dispositifs existant dans les établissements. Ce dispositif vise des opérations ponctuelles et s'adresse à des établissements qui souhaitent le mettre en œuvre. Il n'a pas vocation à se substituer aux procédures habituelles.

PSL souhaite pouvoir recruter par cette procédure des enseignants-chercheurs très prometteurs dénommés « professeurs juniors PSL ». En phase avec les standards internationaux, ces postes démarreraient par une période en contrat à durée déterminée (CDD) d'au plus 6 ans, avec la perspective d'un recrutement sur un poste de professeur PSL de contrat à durée indéterminée (CDI) après une procédure d'évaluation rigoureuse de l'activité du professeur junior sur les cinq premières années et avec une recommandation pour titularisation au plus tard à la fin de la cinquième année de la période en CDD. Il est à

souligner que ces recrutements se font avec la perspective solide d'un poste de professeur PSL au bout des six premières années.

En réponse à une représentante d'un organisme de recherche, il est précisé que la procédure tenure track démarrera après la validation du CA, les établissements étant libres de la mettre en œuvre ou pas. Les recrutements conjoints présentés en conférence RH ne relèvent pas de cette procédure.

Une élue de la ComUE s'interroge sur l'utilité de cette procédure exceptionnelle et demande un exemple de cas particulier. Un chef d'établissement indique que le but de cette procédure d'attractivité est d'offrir à de jeunes chercheurs ayant un fort potentiel, nationaux ou internationaux, une perspective de recrutement sur un poste de professeur. Il ajoute qu'au sein de l'ENS, un recrutement est en cours avec de nombreuses candidatures (35 candidats). Une cheffe d'établissement indique qu'une procédure similaire existe au sein de l'université Paris-Dauphine, notamment dans les domaines fortement concurrentiels de la finance et de l'économie ; elle s'inscrit dans une logique d'internationalisation et d'attractivité auprès des chercheurs internationaux. En vertu de ce mécanisme, le candidat est recruté dans un premier temps en CDD, avant que ce dernier ne soit transformé le cas échéant en CDI de droit public. Un quota de 10% pour limiter ces recrutements est prévu.

En réponse au souhait formulé par un élu de la ComUE de mettre en place un quota, Cédric PRUNIER explique que le faible nombre d'enseignant-chercheurs au sein de PSL ne rend pas une telle mise en place nécessaire.

Une élue de la ComUE s'inquiète de la mention inscrite dans la procédure de la possibilité que les jeunes enseignant-chercheurs puissent « bénéficier d'une décharge de service de 50% », qui, selon elle, sera reportée sur les enseignants-chercheurs, déjà en surcharge de travail. Le Président indique que la procédure ne fonctionne pas de la sorte et ne lèsera personne.

Un élu de la ComUE souhaite la mise en place d'un mécanisme de contrôle. Alain FUCHS rappelle qu'un tel contrôle sera exercé par le conseil d'administration et propose que les équipes PSL rendent compte annuellement devant la présente instance des recrutements relevant de cette procédure.

Le Conseil d'administration de la ComUE approuve la procédure à la majorité (trois votes contre et quatre abstentions).

C. RECHERCHE ET FORMATION GRADUÉE

C.6 CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION DU LABEX IPGG (FCS)

Les points C.6 et C.7 sont traités conjointement.

Lors de la fusion/absorption de la FPGG par PSL, ce dernier a hérité du Labex IPGG. Ce dernier est maintenant destiné à être transféré à l'ESPCI, établissement membre de PSL. Alain FUCHS cède la parole à Cédric PRUNIER.

Il est demandé au Conseil d'administration de se prononcer sur les principes de la convention soumise. L'ANR a demandé que le transfert de la plateforme IPGG ne puisse être effectif qu'une fois le compte financier voté. Ce transfert s'opérera rétroactivement au 1^{er} janvier.

Par ailleurs, le transfert de l'Equipex ne sera effectif que s'il y a délégation de gestion du Labex IPGG, les deux étant indissociables.

Un chef d'établissement précise que les conditions du transfert sont en cours de discussion. A ce jour, l'ESPCI est en attente de la décision de deux contrats actuellement en CDI de passer en CDD. Il se montre confiant.

Le Conseil d'administration de la FCS approuve la convention à l'unanimité.

C.7 DECISION DU CHANGEMENT DE PORTAGE DE L'EQUIPEX IPGG DE LA FCS VERS L'ESPCI (FCS)

Sujet traité au point C.6.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

C.8 APPROBATION DES TARIFS 2018 DE LA PLATEFORME IPGG (FCS)

Alain FUCHS cède la parole à Cédric PRUNIER. Lors du précédent Conseil d'administration, il a été demandé de voter les tarifs 2017 de la plateforme IPGG. Il est maintenant demandé au CA de se prononcer sur ceux de 2018. L'IPGG ayant souhaité reporter les tarifs 2017 en 2018, aucune modification n'est à signaler.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

D. INNOVATION ET ENTREPRENEURIAT

D.1 TRANSFERT DE DROITS DE LA COMUE A LA FCS SUR DEUX INVENTIONS BREVETABLES (FCS/COMUE)

Les inventeurs, étant recrutés sur la ComUE, ne peuvent déposer de brevet que sur la ComUE. Or, les brevets sont sur la Fondation PSL, ainsi, il faut transférer ces droits.

Un élu de la FCS déplore ce transfert.

La délibération est approuvée à la majorité (deux votes « contre » de la FCS).

G. FORMATION CONTINUE

G.1 PROJET DE DELIBERATION FIXANT LES TARIFS DU CERTIFICAT INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DE LA PLATEFORME PSL EEE (ComUE)

Il s'agit de définir un tarif sur un module de formation continue. Le tarif s'élève à 1 990 euros pour un certificat en ligne.

Un élu de la FCS remarque que ce tarif est très élevé. Cédric DENIS-REMIS rétorque que ce tarif participe à la rémunération des chercheurs de PSL.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

APPROBATION DES POINTS NON-SOUMIS A DEBAT

Le Président propose de passer au vote des points non soumis à débat. Il invite les administrateurs à signaler le ou les points qu'ils souhaitent voir discutés le cas échéant.

H. GOUVERNANCE

A.3 CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT DE LA COMUE PAR LA FCS (COMUE/FCS)

Le Conseil d'administration de la FCS approuve la convention à l'unanimité.

A.6 PROJET DE DELIBERATION RELATIF A LA FIXATION D'UN SEUIL D'IMMOBILISATION DES BIENS DE LA COMUE PSL (COMUE)

La délibération est approuvée à l'unanimité.

I. RESSOURCES HUMAINES

B.3 TABLEAUX DES RECRUTEMENTS PLURIANNUELS DES PERSONNELS PSL (COMUE)

Selon un élu de la FCS, les tableaux de recrutement des personnels PSL ne sont pas satisfaisants dans la mesure où, à plusieurs reprises, ils portent la mention « non concerné » NC. Il lui est indiqué que PSL n'a pas les mêmes perspectives de recrutement public que les établissements. Ainsi, certaines catégories ne sont-elles pas concernées.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

B.4 CONVENTION DE RECETTE POUR LE FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT VERS LA LABELLISATION HRS4R (FCS)

Le Conseil d'administration de la FCS approuve la convention à l'unanimité.

J. RECHERCHE ET FORMATION GRADUEE

C.1 REGLEMENTS DE SCOLARITE ET DES ETUDES DES MASTERS ENERGIE ET SCIENCES ET GENIE DES MATERIAUX DE PSL (COMUE)

Le Conseil d'administration de la ComUE approuve les règlements de scolarité des masters PSL (Energie et Sciences et génie des matériaux) à l'unanimité.

C.2 MODALITES DE RECRUTEMENT DE L'OFFRE MASTER (COMUE)

Un élu de la ComUE demande si la commission disciplinaire s'est déjà réunie et regrette l'obligation de justification des absences. Cédric PRUNIER indique que la commission ne s'est pas encore réunie. Il souligne de fait que les absences injustifiées ne sont et ne peuvent qu'être très peu tolérées.

Le Conseil d'administration de la ComUE approuve les modalités de recrutement de l'offre master à l'unanimité.

C.3 AVENANT A LA CONVENTION DU PROJET CERES (COMUE)

En réponse à un élu de la FCS, on précise que le renouvellement des conventions relève de l'examen des vice-présidents et du service financier avant d'être soumis au Président et voté en CA.

Un élu de la FCS souhaite que les différentes étapes de la procédure soient mentionnées dans les documents. Le Président approuve.

En la présente occurrence, le projet concerné est un SPIF.

Le Conseil d'administration de la ComUE approuve l'avenant à la convention du projet CERES à l'unanimité.

C.4 AVENANT 1 A LA CONVENTION DE VERSEMENT DANS LE CADRE DU PROJET PEDAGOGIQUE «PHYSIQUE POUR LE VIVANT» (COMUE)

Le Conseil d'administration de la ComUE approuve l'avenant à la convention à l'unanimité.

C.5 DROITS DE SCOLARITE POUR LES ETUDIANTS DE L'UNION EUROPEENNE DE L'ENAMOMA (COMUE)

Ce sujet a été présenté devant le CAC. Il s'agit d'une évolution des droits de scolarité actuels, avec l'adoption de droits progressifs plus favorables aux étudiants.

La délibération est approuvée à l'unanimité. (cinq abstentions)

C.9 CONVENTION DE PARTENARIAT PSL-OBSERVATOIRE POUR LA DIFFUSION DE DOCUMENTS PATRIMONIAUX (FCS)

Le Conseil d'administration de la FCS approuve la convention à l'unanimité.

C.10 CONVENTION DE VERSEMENT DES CREDITS ATTRIBUES A LA FEMIS DANS LE CADRE DU PROJET «EXERCICE EXOPLANETE » (FCS)

Le Conseil d'administration de la FCS approuve la convention à l'unanimité.

C.11 CONVENTION DE VERSEMENT DES CREDITS ATTRIBUES A LA FEMIS DANS LE CADRE DE LA «SEMAINE INTER-ECOLE » (FCS)

Un élu de la FCS regrette une fois de plus le manque d'information sur le processus d'instruction et de validation de cette convention.

Le Conseil d'administration de la FCS approuve la convention à l'unanimité.

C.12 CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION PSL-ENS DES DEUX EUR : FRONTCOG ET TRANSLITERAE (FCS)

Un élu de la FCS déplore les 3% de frais de gestion et demande les raisons pour lesquelles l'argent est perçu par la FCS. Cédric PRUNIER explique que les frais de gestion correspondent à des services rendus par la FCS. La coprésence pour un projet de recherche donné d'un coordinateur et d'un établissement gestionnaire est courante.

Le Conseil d'administration de la FCS approuve la convention à l'unanimité.

C.13 CONVENTIONS DE REVERSEMENT DES LABEX : Celtysphybio, DEEP (CURIE), DCBIOL (CURIE-INSERM), ICFP, MEMOLIFE, WIFI (ESPCI), ESEP (OBSERVATOIRE) (FCS)

Jusqu'à la fin de la nouvelle période d'évaluation de l'IDEX (2020), PSL a repassé des conventions avec l'ANR. Elle reverse aux établissements les sommes pour un certain nombre de Labex.

Le Conseil d'administration de la FCS approuve les conventions de reversement à l'unanimité.

C.14 CONVENTION DE RECETTE PRIX DE THESE (FCS)

Le Conseil d'administration de la FCS approuve la convention à l'unanimité.

C.15 CONVENTION DE REVERSEMENT SESAME 2018 (FCS)

Le Conseil d'administration de la FCS approuve la convention à l'unanimité.

C.16 CONVENTION DE REVERSEMENT PSL-ESPCI 9115 DANS LE CADRE DU LABEX IPGG (FCS)

On indique, en réponse à un élu de la FCS, que les précisions sur la situation financière du Labex seront effectuées lors de la présentation de son compte financier au CA de mars 2019.

En l'espèce, l'IPGG a surconsommé par rapport aux fonds versés par l'ANR. Une avance de trésorerie a été consentie par PSL.

Le Conseil d'administration de la FCS approuve la convention à l'unanimité.

C.17 ACCORD DE CONSORTIUM Q-LIFE (FCS)

L'accord a donné lieu à de nombreuses discussions portant notamment sur la propriété intellectuelle et les résultats communs.

L'ensemble des établissements concernés sont parvenus à une formulation qui convient à tous sous condition que la délibération de ce conseil approuvant la signature de cet accord porte la mention suivante :

« Il est convenu que la clause concernant la propriété des résultats communs du projet fera l'objet d'un avenant signé dans un délai maximal de deux ans à compter de la date de signature de l'accord. Cet avenant sera mis en place dès que possible, après une concertation sur la gestion et la valorisation de la propriété intellectuelle à PSL, dans une perspective de simplification et de subsidiarité. Un des buts de cette concertation sera en particulier de proposer un principe de subsidiarité entre PSL et ses membres en matière de propriété intellectuelle, ce qui permettra de simplifier la détermination des quotes-parts de copropriété. ».

Le Conseil d'administration de la FCS approuve l'accord à l'unanimité.

C.18 CONVENTION DE RECETTE BIOGEN (FCS)

Le Conseil d'administration de la FCS approuve la convention à l'unanimité.

C.19 CONVENTIONS DE REVERSEMENT BIOGEN ENS-CURIE (FCS)

Le Conseil d'administration de la FCS approuve les conventions de reversement à l'unanimité.

D. INNOVATION ET ENTREPRENEURIAT

Le Président informe les administrateurs que tous ces points sont passés devant le comité innovation et entrepreneuriat en amont de la présente séance.

D.2 FINANCEMENT DE QUATRE PROJETS DE PRE-MATURATION (FCS)

Un chef d'établissement souhaite que la répartition des droits de propriété entre PSL et l'ESPCI soit celle qui est indiquée dans l'accord-cadre de transfert d'inventions, actuellement en vigueur.

Bruno ROSTAND, Directeur de l'innovation et entrepreneuriat, explique que les conventions de pré-maturation soumises au Conseil correspondent à une situation différente, dans laquelle PSL a des droits de propriété en tant que financeur du projet, alors que les transferts d'invention correspondent à l'acquisition de droits sur des résultats pour lesquels PSL n'a pas apporté de financement.

Après discussion, il est proposé que le Conseil approuve le financement des 4 projets proposés, avec pour les deux projets concernant l'ESPCI, la condition d'une discussion préalable, permettant d'aboutir à une formulation convenant à toutes les parties prenantes.

La délibération est approuvée à l'unanimité, sous réserve d'une formulation qui convienne à l'ESPCI.

D.3 CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA START-UP LEANEAR (FCS)

Un élu de la FCS s'interroge sur le lien entre PSL et la start-up, ainsi que sur le processus de sélection.

La start-up Leanear a été fondée par un directeur de laboratoire de PSL et une de ses anciennes doctorantes. Le financement entre dans la cible des actions de valorisation de PSL.

S'agissant du processus de sélection, l'équipe valorisation détecte les projets dans lesquels il remarque un potentiel. Puis, il instruit le dossier, propose des opérations et les valide via le comité d'engagement mis en place suite au financement FNV, ainsi que par le comité innovation entreprise issu de ce CA.

Le Conseil d'administration de la FCS approuve la convention à l'unanimité.



D.4 PARTICIPATION DE PSL A L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA START-UP DEPIXUS (FCS)

La délibération est approuvée à l'unanimité.

E. DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

E.1 CONVENTION DE PRISE EN CHARGE PSL-CNSAD DU SUPPORT INFORMATIQUE ET DES PROJETS PAR LA DSI DE PSL EP (FCS)

Le Conseil d'administration de la FCS approuve le convention à l'unanimité.

E.2 CONVENTION DE REVERSEMENT PSL-EPHE LIEE A L'UTILISATION DE LA PLATEFORME DE CANDIDATURE POUR L'UTILISATION DU CRM (FCS)

Le Conseil d'administration de la FCS approuve le convention à l'unanimité.

E.3 CONVENTION DE REVERSEMENT PSL-EPHE LIEE A L'UTILISATION DE L'ERP SCOLARITE (FCS)

Le Conseil d'administration de la FCS approuve le convention à l'unanimité.

E.4 CONVENTION DE REVERSEMENT PSL-DAUPHINE POUR L'UTILISATION DE L'ERP SCOLARITE PAR L'ECOLE INTERNE (FCS).

Un élu de la FCS s'interroge sur le coût total de ce développement informatique PSL. Cédric PRUNIER informe que le coût total du projet ERP scolarité s'élève à 20 000 euros. Le financement est mutualisé, car il relève du service mutualisé école interne. L'ensemble des établissements y contribuent.

Le Conseil d'administration de la FCS approuve le convention à l'unanimité.

F. LICENCES ET AFFAIRES ACADEMIQUES

F.1 MODALITES DE RECRUTEMENT EN PREMIERE ANNEE DU CPES (PARCOURSUP) : ATTENDUS ET CAPACITES D'ACCUEIL (COMUE).

Isabelle CATTO, vice-présidente licences et affaires académiques, propose au Conseil d'administration de se prononcer sur les modalités de recrutement en première année du CPES définies sur parcoursup. Après consultation des étudiants du CPES, elle propose de reconduire les attendus de l'année précédente. De même, elle propose de reconduire à l'identique les capacités d'accueil qui sont aujourd'hui de 150 étudiants (65 Sciences économiques sociales et juridique, 45 dans la filière sciences et 40 dans la filière humanité).

Une élue de la ComUE s'interroge sur la possibilité d'une évaluation sur des critères extrascolaires, comme l'intérêt pour certaines matières, la motivation etc. Isabelle CATTO lui répond que la lettre de motivation permet aux étudiants de s'exprimer sur ces éléments, tout en précisant qu'il est interdit d'intégrer des attendus sur la personnalité des étudiants dans parcoursup.

Un élu de la ComUE remarque que, suite à la réforme du BAC, les lycéens s'interrogent sur les options à prendre ou non pour accéder aux filières souhaitées. Isabelle CATTO indique que les équipes PSL n'ont pas encore la totalité des informations sur les spécialités proposées. En revanche, des discussions sont en cours au sein des lycées partenaires des cordées de la réussite et le lycée Henri IV.

Une personnalité qualifiée précise qu'il s'agit d'une information à passer auprès des élèves de seconde en vue d'une entrée à l'université en 2021.

La délibération est approuvée à la majorité (5 voix contre).

III. POINT DIVERS

Sujet droits d'inscription des étudiants extracommunautaires décidé par le MESRI :

Il est demandé si le Conseil d'administration peut se prononcer sur l'augmentation des droits d'inscription des étudiants extracommunautaires décidée par l'Etat.

Alain FUCHS rappelle en préambule qu'à ce jour les étudiants obtiennent majoritairement leurs diplômes via un établissement de PSL. Il ajoute que certains conseils d'administration des établissements de PSL – ESPCI, Dauphine, ENS, EPHE et EHESS se sont d'ores et déjà prononcés.

Ceci posé, il propose de rendre compte des motions votées par les conseils d'administration de ces établissements. Il est précisé que les déclarations de l'Etat ont suscité une vive émotion, voire de l'inquiétude, parmi les étudiants étrangers déjà présents dans les établissements de PSL. Des actions d'information ont été entreprises pour les rassurer. On remarque qu'avec 27% d'étudiants étrangers, PSL se situe au-dessus de la moyenne nationale. Parmi ces 27%, une forte proportion est constituée de boursiers. La priorité pour PSL est de travailler sur les conditions d'accueil, tout en étudiant toutes les possibilités d'exonération.

Un élu de la FCS propose d'intégrer les motions votées dans les Conseils d'administration des établissements membres ainsi que des associés sur le site internet de PSL. Le président donne une suite favorable à cette demande.

Pour conclure la séance, le Président tient à remercier les équipes de PSL, en particulier celles du DGS, pour le travail accompli sur le budget. Si des points d'amélioration subsistent, la situation budgétaire de PSL est rétablie.

Il formule par ailleurs des vœux pour que les statuts du futur établissement public aboutissent dans des délais raisonnables.

La séance est levée à 18h53.